

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11^e ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO !

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :
barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

.....Bureau de la Clinique juridique de l'Ecole des Barreaux de Paris

- Ariane-Matthieu Nougoua (Présidente)
- Inès Patureau (Vice-Présidente)
- Caroline Montiel (Secrétaire générale)
- Aziz Smira (Trésorier)

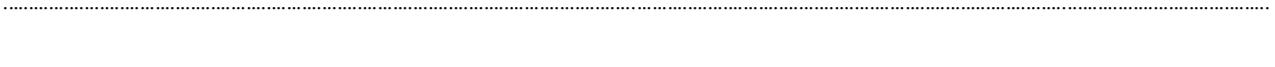
2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Développement de l'accès au droit



**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité
Fonds de dotation





FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾ :

- Prix Henri LecLerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix SoLo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- Prix en équiPe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

La Clinique juridique de l'école de formation des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris (EFB), est une association régie par la loi de 1901.

Elle a pour mission de favoriser l'accès au droit en délivrant de l'information juridique à toute personne qui la sait.

Nous avons posé le constat que la plus grande difficulté n'est pas celle de l'existence des dispositifs d'accès au droit mais celle de la disponibilité de l'information sur ces dispositifs. En tant que part des dispositifs d'accès au droit, la Clinique juridique de l'EFB dispose de nombreux élève-avocats volontaires pour réaliser des permanences et accompagner des requérants. Mais elle doit faire face au manque de sollicitation. Or les points d'accès au droit sont inopérants si les bénéficiaires potentiels ne parviennent pas jusqu'à eux. Nous avons donc souhaité mettre en place une dynamique partenariale qui aurait pour objectif d'aller vers les bénéficiaires et de leur rendre plus facile l'accès au dispositif d'accès qu'est la Clinique Juridique de l'EFB.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Cette action vise l'ensemble des personnes concernées par les dispositifs d'accès au droit, tous les publics précaires. Nous espérons pouvoir atteindre plus de 4 000 nouveaux bénéficiaires et espérons que 10% de cette cible puisse avoir recours à nos services dans les mois à venir.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Il s'agit pour la Clinique juridique de l'EFB de développer des partenariats permettant de la rendre accessible plus rapidement et plus facilement au plus grand nombre de personnes éloignées des points d'accès au droit. Ainsi, la Clinique a développé un partenariat avec l'association Linkee, laquelle distribue des colis alimentaires à environ 700 étudiants à chaque distribution. Ce partenariat nous permet de distribuer des documents d'information et de présentation de la Clinique aux étudiants. Nous organisons également, lors de ces distributions, des échanges informels avec les étudiants afin de les inciter à contacter la Clinique en cas de difficultés.

Un second partenariat a été développé avec l'association Handinamique. Il a vocation à permettre aux jeunes porteurs de handicap de l'association d'avoir un accès facilité au droit. Ainsi, la Clinique réalise des permanences juridiques in situ, lors des rencontres nationales de l'association Handinamique, propose aux adhérents de l'association d'avoir accès aux services de la Clinique et enfin permet l'organisation de sessions de sensibilisation.

Enfin, nous avons également développé un partenariat avec Solinium. Il s'agit d'une association qui, via sa plateforme,s met à disposition des bénéficiaires et des professionnels une cartographie des acteurs sociaux de la région Ile-de-France. En étant référencée sur cette plateforme, la Clinique juridique se rend visible et plus accessible aux bénéficiaires. Par ailleurs, avec une newsletter adressée à plus de 2 000 contacts, Solinium nous permet d'adresser facilement des informations sur nos permanences.

L'ensemble de ces partenariats doit nous permettre d'améliorer à notre niveau l'accès au droit.

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :
1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.